

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 26 mai 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 40

Délibération n° CC-2023-089

**Objet de la délibération : BUDGET PRINCIPAL- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 -
AFFECTATION DES RESULTATS -**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

Absents ayant donné procuration :

- LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

Absents suppléés :

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

Absents : DEBRAY Romain, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, BETRANCOURT

Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : Laurent GUEIT

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12, L1612-13 et L2311-5 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°CC-2023-066 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte de gestion 2022 du budget principal ;

VU la délibération n°CC-2023-078 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 26 mai 2023 portant adoption du compte administratif 2022 du budget principal ;

Après avoir procédé au règlement du budget principal 2022 et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires de ce budget et en intégrant les résultats du Syndicat Mixte du Haut Var (SMHV) dissous conformément au tableau ci-après :

CONSIDERANT les restes à réaliser :

- ✓ En dépenses : 3 704 746,56 €
- ✓ En recettes : 2 792 060,04 €

CAPV - AFFECTATION ET REPORTS 2023 avec intégration du SMHV							
	Résultat de clôture 2022	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	119 600,93	3 704 746,56	2 792 060,04	-912 686,52	-793 085,59		119 600,93
FONCTIONNEMENT	14 503 687,37				14 503 687,37	-793 085,59	13 710 601,78
TOTAL	14 623 288,30	3 704 746,56	2 792 060,04	-912 686,52	13 710 601,78	-793 085,59	13 830 202,71

CONSIDERANT que les reports portés au BP 2023 ne prennent pas en compte les résultats du SMHV dissous, il convient de les prévoir à la prochaine DM du budget principal, à savoir :

- ✓ Excédent d'investissement (001) : 568 422.27 €
- ✓ Excédent de fonctionnement (002) : 323 148.05 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 24 mai 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE DIRE** que le résultat de la section d'investissement à +119 600.93 € est repris à l'article 001 en recettes d'investissement du budget 2023.
- **DE FIXER** à la somme de 793 085.59 € le montant à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget principal 2023.
- **DE DIRE** que le résultat de la section de fonctionnement à 13 710 601.78 € est repris à l'article 002 en recettes de fonctionnement du budget principal 2023.
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2022 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND